



COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 01

Réunion restreinte du : 24 septembre 2020

Membres présents : André CAILLET - Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Serge LOVEIKO - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
23056709	TROUV.DEAUV AS 3	Seniors	Depart 3 -E	FORFAIT (1)	46,00 €
23056935	MAY-VAL ORNE E 3	Seniors	Depart 4 -A	FORFAIT (1)	46,00 €
23057156	AUTHIE US 2	Seniors	Depart 4 - B	FORFAIT (1)	46,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON